

## **Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 7 juillet 2022**

Lors de sa réunion du 7 juillet 2022, le CoDERST a examiné les dossiers suivants :

- Demande de régularisation des activités de déchetterie et de traitement de déchets non dangereux sur la commune de Niort, sollicitée par Decons Nord Aquitaine ;  
**Avis du CoDERST : favorable**
- Demande de création d'un crématorium sur la commune de Bressuire, sollicitée par Madame le maire de Bressuire ;  
**Avis du CoDERST : favorable**
- Demande de délimitation du périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de la source de Moulin Neuf ;  
**Avis du CoDERST : favorable**

À la suite de ces différents avis, ces projets seront autorisés (ou non) par arrêté préfectoral de la préfète des Deux-Sèvres et pour le troisième dossier, par arrêté interpréfectoral de la préfète des Deux-Sèvres et du préfet de la Charente.